
Communiqué de presse

Grand-Lancy, le 7 octobre 2015

Compensation des heures de la grève du 19 novembre 2014 : un accord a été trouvé entre les syndicats et la direction des tpg

Un accord a été trouvé entre les trois syndicats et la direction des Transports publics genevois au sujet de la compensation des heures de grève dues par les collaborateurs depuis le mouvement social de la fin de l'année passée. Le montant dû sera prélevé équitablement en deux fois sur les salaires des grévistes annoncés et deux heures seront déduites de leur compteur horaire.

Au terme de plusieurs séances de négociation, la direction des tpg et les trois syndicats de l'entreprise, ASIP, SEV et Transfair, sont parvenus à un accord sur le mode de compensation des heures dues à l'entreprise depuis la grève du 19 novembre 2014.

Les échanges qui ont abouti à cet accord, bien que soutenus, se sont déroulés dans un climat empreint de respect, essentiel au maintien du dialogue social. Aussi, la direction des tpg se réjouit de l'aboutissement de cette étape qui confirme un état d'esprit constructif et la volonté partagée de développer des relations propices à une gestion durable des ressources humaines.

Concrètement, les heures dues, représentant un montant total de CHF 175'000.-, seront compensées par un prélèvement équitable sur deux mois de salaire des grévistes annoncés ainsi que par la déduction de deux heures sur leur compteur horaire respectif. Le recensement des grévistes, près de 700, a été effectué grâce à la consultation de l'ensemble des collaborateurs durant l'été ; cette démarche, courante dans les autres institutions publiques genevoises, est basée sur la responsabilité individuelle, valeur que la direction de l'entreprise soutient au quotidien.

Les discussions portant sur les différents points du protocole d'accord signé en décembre dernier se poursuivent dans le cadre de séances.

Contact : Isabel Pereira, attachée de presse, +41 22 308 35 29 ou pereira.i@tpg.ch

Les Transports publics genevois tpg sont l'opérateur de transport public de référence de la région genevoise. Ils ont pour mission de contribuer à la gestion de la mobilité sur leur territoire en proposant une offre de qualité dans le respect des principes du développement durable. Les tpg visent dans toutes leurs actions l'excellence au service de la collectivité publique. Ils agissent dans le cadre d'un contrat de prestations renégocié tous les quatre ans avec l'État de Genève.